



LES TROMPES NORMANDES

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France-

Siège social : Monsieur Eric RIBOT (Président) L'Oudon – 14170 GARNETOT



Merci d'adresser votre correspondance au secrétaire : Monsieur Claude BASILE

« Le Cheval Bai », 174bis, rue Maréchal Joffre – 76600 – LE HAVRE

Téléphones : Fixe 02 35 48 85 20, Mobile 06 78 01 42 60, mail : claud.basile@orange.fr



Le HAVRE, le 17 juillet 2010

Chers amis,

La « Fédération Régionale des Chasseurs de Haute-Normandie » organise une grande manifestation ayant pour thème la « FETE REGIONALE DE LA CHASSE ET DES CAMPAGNES ».

De nombreuses animations sont prévues, village d'exposants, facteurs de trompes, activités de chevaux (débardage à l'ancienne, présentation et concours d'attelages), présentations de chien de travail (chiens de bergers notamment), de chasse à tir, de grande et petite vénerie, de vénerie sous-terre, tir à l'arc etc..., bref de quoi satisfaire tous les publics, y compris les plus exigeants.

Notre association qui vient de prendre par modification de ses statuts le nom des « TROMPES NORMANDES » (ex-Trompes Normandie-Maine) à la suite à la nouvelle régionalisation de la FITF, s'est vue confier la difficile tâche de réunir un certain nombre de sonneurs sous forme de groupes afin d'organiser :

Un « **Concours amical de sociétés** » (*il n'est pas nécessaire d'être affilié auprès de la FITF en tant que sonneur individuel ou de groupe*) ;

Un concours individuel « **Championnat de Normandie** » ouvert à tous les sonneurs venant de toutes provenances classés au minimum en 4^{ème} catégorie (*affiliés ou non à la FITF*).

Nous avons donc le plus grand plaisir de vous annoncer que cette manifestation exceptionnelle dans la région se déroulera le **dimanche 12 septembre 2010, dans le splendide parc du château de Saint-Maurice-d'Etelan** (proche de Notre-Dame-de-Gravenchon) dans le 76 – Seine-Maritime, entre les Ponts de Tancarville et de Brotonne.

Les conditions pour participer à cette journée sont très simples :

Concours amical de sociétés :

- Etre un groupe ayant une existence légale (inscrit en préfecture ou sous-préfecture) et comprenant au minimum 6 sonneurs,
- Se présenter en tenue comme cela est exigé dans toutes les manifestations, à défaut et au minimum, culotte de cavalier ou knickers, veste, cravate de vénerie, toque ou casquette,
- Pas plus de 100 sonneurs composant les groupes sur le terrain, soit + ou - 10 groupes,

Il sera offert :

- La mise à disposition d'un **parking gratuit** à proximité immédiate de l'entrée du site,
- **L'entrée gratuite** pour tout sonneur (préalablement inscrit) obligatoirement en tenue ainsi que pour son accompagnant(e). Entrée également gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- Un plateau **repas gratuit** le midi pour chaque sonneur ; le prix du repas étant fixé à 15 € pour chaque accompagnant(e),
- Une indemnité forfaitaire pour défraiements de 50 € par sonneur de chaque groupe.
- Pas de perdant puisque chaque groupe sera remercié de sa participation au moyen d'un lot offert par les «TROMPES NORMANDES.

NOTA : Souvent à cause d'un manque d'effectif, il est maintenant largement répandu et admis que des sonneurs soient intégrés dans plusieurs formations. Ils pourront donc concourir dans chacun des groupes avec lesquels ils ont l'habitude de sonner ; toutefois ils ne seront défrayés qu'une seule fois sur le groupe de leur choix.

.../... tournez la page S.V.P.

.../... suite

Concours individuel « Championnat de Normandie »

- ouvert à tous les **sonneurs de tous horizons** classés au minimum en 4^{ème} catégorie.
- Possibilité de s'inscrire directement sur place le jour de l'épreuve.
- Les concourants annonceront directement aux juges les fanfares qu'ils interpréteront.
- Se présenter en tenue comme cela est exigé dans toutes les manifestations, à défaut et au minimum, pantalon de cavalier ou knickers, veste, cravate de vénerie, toque ou casquette.
- Le concours se fera sous la forme d'un OPEN.

Il sera offert :

- La mise à disposition d'un **parking gratuit** à proximité immédiate de l'entrée du site,
- **L'entrée gratuite** pour tout sonneur en tenue ainsi que pour son accompagnant(e), également pour les enfants de moins de 12 ans,
- Un plateau **repas gratuit** le midi pour chaque sonneur ; le prix du repas étant fixé à 15 € pour chaque accompagnant(e),
- Le premier prix constitue en un challenge qui sera remis obligatoirement en jeu lors du prochain concours qui aura lieu en 2012. Il ne sera définitivement acquis qu'au terme de deux victoires. Le prix offert par la « Fédération Régionale des Chasseurs de Haute-Normandie » constituera pour le Champion de Normandie en un bronze d'art signé « **Olivier FIQUET** » - meilleur ouvrier de France – d'une valeur de **2 000 €** (*non il n'y a pas d'erreur, vous avez bien lu*).
- Un lot pour le second et le troisième lauréats de Championnat de Normandie sera offert par les « TROMPES NORMANDES ».

NOTA : Contrairement au concours de sociétés, il n'est pas prévu de défraiement pour les concourants au Championnat de Normandie.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et retourner au secrétaire des « Trompes Normandes » (voir adresse en entête du présent courrier) le bulletin d'inscription joint à la présente le plus rapidement possible. Les courriels reprenant les mentions indiquées sur le bulletin d'inscription seront réputés valables et pris en compte pour les inscriptions.

Sachant que le nombre de groupes sera forcément limité par le nombre de sonneurs engagés dans chaque formation, nous ne saurions trop vous encourager à répondre rapidement.

Une lettre ou un courriel confirmant l'inscription des sociétés de trompes au fur et à mesure de la réception des demandes de participations sera adressé à chaque responsable de groupe. Dès que le quota fixé sera atteint, il ne nous sera plus possible d'accepter les nouvelles demandes d'inscriptions.

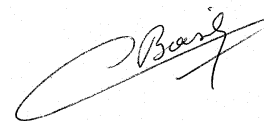
Comme dit l'adage, « les premiers inscrits seront les premiers servis ».

En espérant pouvoir vous compter parmi nous lors de cette magnifique et sympathique fête qui permettra à chacun de mieux se faire connaître, créer des liens d'amitié et partager un moment inoubliable,

Nous vous prions de croire, Chers ami(e)s en nos meilleurs sentiments en Saint Hubert.

Eric RIBOT, Président
Par délégation, Claude BASILE, Secrétaire

Claude BASILE, Secrétaire





LES TROMPES NORMANDES

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France-

Siège social : Monsieur Eric RIBOT (Président) L'Oudon – 14170 GARNETOT



Merci d'adresser votre correspondance au secrétaire : Monsieur Claude BASILE

« Le Cheval Bai », 174bis, rue Maréchal Joffre – 76600 – LE HAVRE

Téléphones : Fixe 02 35 48 85 20, Mobile 06 78 01 42 60, mail : claude.basile@orange.fr



CONCOURS AMICAL DE SOCIÉTÉS DE TROMPES DE CHASSE DE NORMANDIE

CONCOURS INDIVIDUEL « CHAMPIONNAT DE NORMANDIE »



Dimanche 12 septembre 2010

PROGRAMME (prévisionnel)

- 7 h 30 : Ouverture du site aux sonneurs. ----- 9 h 30 : Ouverture du site au public.
- 8 h 00 à 9 h 00 échauffement des sonneurs présents sur le terrain
- 9 h 00 à 10 h 30 ou 11 h 00 animations trompes de chasse par les concours « catégorie Amateurs », « 5^{ème} catégorie », « 4^{ème} catégorie » etc (suivant les possibilités horaires) (Jury 1 – jardins en contrebas du château et jury 2 façade sud du château)
- 10 h 30 ou 11 h 00 (l'heure exacte sera précisée par haut parleur sur le terrain) Grande Messe de Saint Hubert (**aucune activité de trompe sur le site** en dehors des groupes constitués pour accompagner la messe),
- 12 h 00 vin d'honneur offert par la « Fédération des Chasseurs de Haute-Normandie ». Une à deux fanfares de groupes dont les Honneurs par l'ensemble des sonneurs.
- 12 h 30 à 13 h 30 repas sonneurs et juges (exception faite des groupes mobilisés par roulements alternatifs pour animer le repas des organisateurs, de leurs invités et des visiteurs) Chansons souhaitées au cours du repas pour créer une ambiance sympathique et chaleureuse.....
- 13h 30 ou 14 h 00 jusqu'à 16 h 00 Concours Amical de Sociétés (Grand Jury – pelouse principale) Trois morceaux dont une fanfare de vénerie et deux fanfares de fantaisies (voir règlement)
- 16 h 00 à 17 h 00 Concours Individuel « Championnat de Normandie » (Grand jury – pelouse principale)
- Au cours de l'après-midi, Atelier de découverte et d'initiation à la trompe de chasse par le pédagogue du groupe (diverses plages horaires à convenir en fonction des demandes des visiteurs ; annonces par haut parleur). Activité destinée au public, et plus particulièrement aux jeunes.
- 17 h 30 / 18 h 00 Annonce des résultats + remise des prix
- 18 h 00 « Bouquet final en apothéose » par l'ensemble des sonneurs présents sur le site

Le HAVRE, le 3 mars 2010



LES TROMPES NORMANDES

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France-

Siège social : Monsieur Eric RIBOT (Président) L'Oudon – 14170 GARNETOT



Merci d'adresser votre correspondance au secrétaire : Monsieur Claude BASILE

« Le Cheval Bai », 174bis, rue Maréchal Joffre – 76600 – LE HAVRE

Téléphones : Fixe 02 35 48 85 20, Mobile 06 78 01 42 60, mail : claude.basile@orange.fr



CONCOURS AMICAL DE SOCIETES DE TROMPES DE CHASSE DE NORMANDIE

CONCOURS INDIVIDUEL « CHAMPIONNAT DE NORMANDIE »

REGLEMENT

Titre 1 : GENERALITES

ORGANISATEUR :

- Fédération Régionale des Chasseurs de Haute-Normandie.

DATE :

- Dimanche 12 septembre 2010.

SITE :

- Château de Saint Maurice d'Etelan – 76330.
- Rive droite de la Seine entre les Ponts de Brotonne et de Tancarville (proche de Notre-Dame-de-Gravenchon).
- Le site du château est balisé (monuments historiques). Un fléchage sera également mis en place par les organisateurs.

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE :

- Ouverture du site dès 7 h 30 le dimanche matin pour les sonneurs. S'adresser directement au secrétariat (proche de l'entrée).
- Ouverture au public de 9 h 30 à 18 h (environ).
- Animations dès 9 h 00 jusqu'à 18 h 00 (programme affiché au secrétariat).

PARKING

- Un parking sonneurs **gratuit** d'environ 50 places sera mis à disposition.
- Le parking sonneur est situé juste devant l'entrée du domaine (voir plan de masse du site).

ACCES :

- L'accès au site est payant, exception faite des sonneurs qui se présenteront au guichet en tenue avec un(e) accompagnant(e) pour qui l'accès sera gratuit. Les enfants jusqu'à douze ans bénéficient de la gratuité du site. Un tampon sur l'avant bras des accompagnant(e)s leur permettra de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur du site (comme à Carrouges pour ceux qui connaissent).

REPAS DU MIDI :

- Un plateau repas est **offert gracieusement** par les « TROMPES NORMANDES » le dimanche midi à chaque sonneur. Le prix du repas est de 15 € (hors boisson) pour les accompagnant(e)s qui souhaiteraient déjeuner sur le site. Afin de ne pas s'éparpiller, et surtout par souci de ne pas perdre de temps, nous souhaitons que tous les sonneurs déjeunent ensemble en toute convivialité (sauf les formations requises pour animer par roulements successifs les repas des organisateurs, de leurs invités et des spectateurs). Le repas se fera donc **entre nous** sous les chapiteaux des « TROMPES NORMANDES » (ex-Trompes Normandie-Maine) au « village trompes de chasse ».

Titre 2 : CONCOURS AMICAL DE SOCIETES :

INSCRIPTIONS :

- Seuls les groupes de trompes de chasse qui se seront inscrits auprès du secrétariat (adresse du secrétaire dans l'entête du présent document) pourront participer à ce grand concours amical. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à la F.I.T.F.
- Toutefois, seuls les formations ayant une existence légale (inscrites en préfectures ou sous-préfectures) et comprenant un nombre minimum de 6 sonneurs seront admises à concourir.
- Il n'y a pas de date limite d'inscription, cependant, les premiers inscrits seront les mieux servis.
- Une lettre ou un mail de confirmation d'inscription sera adressée par le secrétaire des « TROMPES NORMANDES » à chaque responsable de société.
- Sachant que le nombre de groupes sera forcément limité par le nombre de sonneurs engagés dans chaque formation, nous ne saurions trop vous encourager à répondre rapidement.

ORGANISATION DU CONCOURS DE SOCIETES :

- Dès leur arrivée, les sonneurs se feront connaître auprès du secrétariat.
- Un pointage nominatif et quantitatif sera effectué par comparaison avec la liste initiale en possession du secrétaire.
- Les groupes devront se présenter en tenues comme cela est exigé dans toutes les manifestations, à défaut et au minimum pour les groupes qui ne possèdent pas encore de tenues, une culotte de cavalier ou knickers, veste, cravate de vénerie, toque ou casquette.
- L'effectif des groupes représenteront 100 sonneurs au maximum sur le terrain (hormis les sonneurs indépendants pour le championnat de Normandie).
- Les groupes les plus réactifs dans le renvoi de leur bulletin d'inscription seront forcément les premiers à être retenus dans le projet.

.../... tournez la page S.V.P.

ORGANISATION DU CONCOURS DE SOCIÉTÉS (suite) :

- Il sera demandé à chaque groupe de sonner trois fanfares devant le grand jury ; l'une de vénerie (fanfares d'animaux, de circonstances, de lieux, de souvenirs, de maîtres ou de personnalités), deux fanfares de fantaisies (grands morceaux).
- Toutes les épreuves seront jugées par des juges officiels.
- Des annonces et des commentaires succincts précédant les morceaux interprétés seront présentés au public avant leur exécution. Il est donc important d'annoncer son programme sur le bulletin d'inscription et de donner des indications sur les œuvres sonnées.

IMPORTANT : Souvent à cause d'un manque d'effectif, il est maintenant largement répandu et admis que des sonneurs soient intégrés de façon permanente dans plusieurs formations. Ils pourront donc concourir alternativement dans chacun des groupes avec lesquels ils ont l'habitude de sonner ; toutefois, ils ne seront défrayés qu'une seule fois sur le groupe de leur choix (voir chapitre récompenses / défraiements).

RECOMPENSES / DEFRAIEMENTS :

- En ce qui concerne le concours de sociétés, il n'y aura pas de perdant. En effet, chaque groupe sera remercié de sa participation au moyen d'un lot offert par « TROMPES NORMANDES ».
- Chaque formation présente sur le terrain se verra remettre par les « TROMPES NORMANDES » en fin d'après-midi, après que les résultats aient été annoncés, un chèque de défraiement. Le montant a été fixé forfaitairement à 50 € par sonneur de groupe. Le calcul est donc simple, soit X sonneurs de tel groupe x 50 € = montant du chèque. (à titre d'exemple : soit un groupe de 12 sonneurs. Le calcul sera le suivant 12 sonneurs x 50 € par sonneur = chèque de 600 €).
- Les chèques seront obligatoirement libellés au non du groupe. Ceux-ci étant préétablis, il est indispensable que le nombre de sonneurs présents le jour du concours soit conforme à celui inscrit lors de la réservation.
- Aucun chèque ne pourra être établi au nom d'une personne physique.

Titre 3 : CONCOURS INDIVIDUEL « CHAMPIONNAT DE NORMANDIE »

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS :

- Le concours est ouvert à tous les sonneurs présents sur le terrain faisant partie d'un groupe ou se présentant à titre individuel. Les sonneurs peuvent donc venir de tous horizons.
- Les participants devront être classés au minimum en 4^{ème} catégorie.
- Possibilité de s'inscrire directement au secrétariat le jour même de l'épreuve pour les sonneurs indépendants (de toutes provenances).
- Chaque concourant devra se présenter en tenue comme cela est exigé dans toutes les manifestations, à défaut et au minimum s'il n'en possède pas encore, une culotte de cavalier ou knickers, veste, cravate de vénerie, toque ou casquette seront admis.
- L'épreuve se présentera sous forme « d'Open ».
- L'épreuve sera jugée par des juges officiels.

RECOMPENSES / DEFRAIEMENTS :

- Le candidat élu « **Champion de Normandie** » recevra pour récompense un bronze d'art signé « *Olivier FIQUET* » – Meilleur ouvrier de France – d'une valeur de 2 000 € offert par la « Fédération Régionale des Chasseurs de Haute-Normandie ». Toutefois, s'agissant d'un challenge, le trophée sera obligatoirement remis en jeu et ne pourra être définitivement acquis qu'après l'avoir gagné deux fois. Le concours individuel « Championnat de Normandie » à lieu tous les deux ans. La prochaine épreuve se déroulera donc en 2012.
- Le Vice « Champion de Normandie » (second au classement) et le troisième compétiteur seront récompensés par des prix offerts par les « TROMPES NORMANDES ».
- Il n'est pas prévu de défraiement pour les sonneurs participant à cette épreuve.

Titre 4 : MESSE DE SAINT HUBERT, CONCOURS AMICAL DE CATEGORIES :

MESSE DE SAINT HUBERT :

- Une messe de Saint Hubert débutera entre 10 h 30 et 11 h 00 (l'annonce sera faite sur le terrain par haut parleur).
- Des sonneurs seront sollicités pour former deux groupes. Il sera demandé à chacun des groupes de sonner au moins deux fanfares. Le Président des « TROMPES NORMANDES », Eric RIBOT, donnera ses consignes juste avant que ne commence la messe.

CONCOURS AMICAL DE CATEGORIES :

- Il ne s'agit pas d'un concours ayant valeur auprès de la F.I.T.F., mais bien d'un concours amical au travers des différentes catégories :
- Amateurs, 5^{ème} catégorie, 4^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, 2^{ème} catégorie, Coupe des Dames (si assez nombreuses), Duos, Trios, Quartettes.
- Les personnes désirant participer à ces épreuves seront obligatoirement extraites des formations musicales présentes dans le cadre du concours de sociétés et des candidats indépendants au « Championnat de Normandie ».
- Les différentes épreuves seront jugées par des juges officiels.
- Le (la) lauréat(e) de chaque épreuve recevra un prix offert par les « TROMPES NORMANDES ».
- Il n'est pas prévu de défraiement pour les sonneurs participant à ces épreuves.

Titre 5 : AUTODISCIPLINE SUR LE TERRAIN :

- Nous demandons à chaque sonneur de ne pas sonner intempestivement partout et n'importe où, pour le respect des organisateurs et du public. Il y aura suffisamment d'épreuves de toutes sortes tout au long de la journée pour que chacun puisse y trouver son compte.
- Nous rappelons que, s'agissant d'une propriété privée, il est interdit de jeter mégots de cigarettes, canettes, papiers, chewing-gum etc..... dans le site en dehors des endroits prévus à cet effet.

Titre 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

- En fonction des participations, des contraintes d'horaires, et autres faits qui nous seraient imposés, et d'une manière plus générale de problèmes qui ne sont pas de notre compétence, certaines épreuves pourront être décalées ou annulées.
- Le programme qui vous a été remis lors de l'envoi du bulletin d'inscription n'est qu'à titre indicatif et ne saurait en aucun cas nous être opposé. Seul le programme qui sera affiché au secrétariat le jour des concours et épreuves sera valide.
- La participation des sonneurs aux épreuves proposées par les « TROMPES NORMANDES », entraîne de fait et sans aucune restriction l'adhésion au présent règlement.





LES TROMPES NORMANDES

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France-

Siège social : Monsieur Eric RIBOT (Président) L'Oudon – 14170 GARNETOT



Merci d'adresser votre correspondance au secrétaire : Monsieur Claude BASILE

« Le Cheval Bai », 174bis, rue Maréchal Joffre – 76600 – LE HAVRE

Téléphones : Fixe 02 35 48 85 20, Mobile 06 78 01 42 60, mail : claud.basile@orange.fr



CONCOURS AMICAL DE SOCIETES DE TROMPES DE CHASSE DE NORMANDIE

CONCOURS INDIVIDUEL « CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné, représentant la formation de Trompes de Chasse nommée : déclare vouloir inscrire mon groupe au grand concours amical de sociétés organisé par les « TROMPES NORMANDES » dans le cadre de la « **Fête régionale de la chasse et des campagnes 2010** » placée sous l'égide de la « Fédération Régionale des Chasseurs de Haute-Normandie ».

Ma formation comprendra membres qui sont les suivants :

M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____
M	_____	M	_____

J'ai pris connaissance du règlement qui m'a été remis, et déclare m'y conformer sans aucune restriction, les juges étant les seules personnes qualifiées pour régler d'éventuels litiges.

Les fanfares que nous interpréterons sont les suivantes :

Vénerie : _____

Grands morceaux : _____, _____

J'indique au dos du bulletin d'inscription quelques commentaires sur les fanfares qui seront sonnées afin qu'elles soient préalablement présentées au jury et au public par haut parleur.

Afin de nous permettre d'anticiper le nombre de repas à commander au traiteur, nous avons besoin de connaître approximativement le nombre d'accompagnant(e)s.

A titre estimatif, le nombre d'accompagnant(e)s sera environ de _____ personnes adultes + enfants.

Fait à
le
Signature (NOM et Qualité)